

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.12PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'000'000.--
pour la réalisation de la 5^{ème} étape 2010-2011 du Plan décennal des écoles.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 21 avril 2010 à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mesdames Hélène Grand, Josy Tessa, Wagnière Emilienne et Messieurs Giroud Jean-Paul, Müller Walter, Mutrux Etienne, Richard Yves et Oosterhoff Brian, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Monsieur le municipal Paul-Arthur Treyvaud et Monsieur Georges Nicolet, adjoint technique des bâtiments scolaires.

Nous les remercions pour les explications et les compléments d'information apportées en séance.

Ce préavis constitue le dernier volet du plan décennal initié en 2001 par la municipalité et dont les 4 étapes précédentes ont été acceptées par le Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains.

Des travaux urgents et imprévus, notamment l'élimination de l'amiante du collège Léon Michaud, ont modifié quelque peu le programme des travaux tel que fixé en 2010.

Une analyse détaillée a permis de différer un certain nombre de travaux non-prioritaires, ceci dans le respect du périmètre budgétaire fixé dans le plan décennal. La sélection de ces reports, prévue dans une sixième étape et résumée dans le préavis, est partagée par la commission.

Conclusion.

Au vu de ce qui précède, votre commission, assurée de l'utilité de cette demande de crédit, vous propose à l'unanimité de ses membres, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les articles 1, 2, 3 et 4 tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 24 avril 2010

Brian Oosterhoff, rapporteur.

